

**Nombre de membres**

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 10

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune DE **MURON**

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

A la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 01 avril 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Mme Angélique LEROUGE, maire.

Étaient présents : Mme Angélique LEROUGE, M Henri DUPRAT, M Xavier SALOMON, M Olivier RICHARD, Mme Françoise BAUBRY, M Frédéric BOISSEAU, Mme Marine AUDEBERT VILLEROY, M Jean-Claude FAYARD, Mme Marlyse BARBEAU, M David BOSDEVEIX.

Était absentes et excusées : Mme Christina VILLEMONT, Mme Rachel MANGEANT

Était absente et non excusée : Mme Gaëlle FERRAND

Secrétaire de Séance : M Olivier RICHARD

Le conseil décide de reporter la délibération pour la mise en place d'un contrat de maintenance de véhicules.

- **Délibération n°29 examinée le 14/04/2025 – Vote du budget primitif 2025 de la Commune** : Approuvée à 9 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (M BOSDEVEIX) et 0 abstention par contre la fongibilité dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles est approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°30 examinée le 14/04/2025 – Vote du budget primitif 2025 de la maison médicale** : Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°31 examinée le 14/04/2025 – Vote du budget primitif 2025 de la boulangerie** : Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°32 examinée le 14/04/2025 – Approbation locations des salles municipales :**
 - o Les locations de salle ainsi que la modification d'une date de réservation sont approuvées à l'unanimité.
 - o Refusée à 0 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » (M BOISSEAU, M DUPRAT, M FAYARD, M SALOMON, Mme LEROUGE et Mme BARBEAU) et 4 abstentions la demande de reconnaissance de l'association « Nos compagnons épileptiques » comme association d'intérêt communale.
- **Délibération n°33 examinée le 14/04/2025 - Approbation devis et factures**
 - o Achat décoration de Noël pour la place chez Yesss électrique → approuvée à l'unanimité
 - o Achat décoration de Noël pour l'allée de l'église chez Yesss électrique → refusée à l'unanimité
 - o Transport des piquets pour le piquetage par les transports BRULON → approuvée à l'unanimité
 - o Travaux à l'école maternelle, au centre de loisirs, à l'école primaire, à la cantine, à la salle de réunions, à l'atelier, à l'église, à la mairie et à la maison médicale par Accord incendie → approuvée à l'unanimité
 - o Animation du bal du 14 juillet par Lucky animation → approuvée à l'unanimité
 - o Travaux à la boulangerie par JPA Olivier → approuvée à l'unanimité

- Travaux de voirie entre le centre équestre et l'Île d'Albe, rue Ste Galerie, devant le 64 rue de la Libération, rue du Bois Tableau et la voirie n°5 par l'entreprise Longuépée → approuvée à l'unanimité
 - Achat de panneaux de signalisation chez SDV17 → approuvée à l'unanimité
 - Achat de fioul pour le tracteur et à la Poste par Total Energie → approuvée à l'unanimité
 - Achat de diverses fournitures chez Esprit Motoculture → approuvée à l'unanimité
 - Confortement des abords du Pont de Mayence par l'ASA des 2 Marais → approuvée à l'unanimité
 - Achat de fournitures d'entretien chez Transgourmet et Fiducial → approuvée à l'unanimité
 - Contrat annuel pour le logiciel cimetière de GESCIME → approuvée à l'unanimité
 - Achat de plantes chez Gamm Vert → approuvée à l'unanimité
 - Cotisations 2025 pour l'AMF17 → approuvée à l'unanimité
 - Remplacement du candélabre double route de Genouillé. Une délibération avait déjà été prise le 1^{er} octobre 2024 mais le montant est à la baisse
 - Changement des batteries de l'autolaveuse à la salle polyvalente chez Eco batteries et non batterie direct. Une délibération avait déjà été prise le 11 février dernier mais le montant est à la baisse
 - Location d'une nacelle chez Locatoumat → approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°34 examinée le 14/04/2025 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025** : approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°35 examinée le 14/04/2025 – Subventions 2025** :
- Approuvée à l'unanimité pour le Club harmonie, le Comité des fêtes, l'APE, le foyer rural, la bibliothèque, les pompiers de St Pierre la Noue, l'AFSEP Sclérose en plaques, les clowns stéthoscopes, le cap centre social, France Alzheimer 17, la MFR de Cravans, les Restos du cœur et l'ADMR dont Mme BAUBRY ne prend pas part au vote.
 - Approuvée à 8 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (Mme BAUBRY) et 1 abstention (M SALOMON) pour l'Entente sportive Muron Genouillé
 - Approuvée à 9 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 1 abstention (M BOSDEVEIX) pour VVF17
- **Délibération n°36 examinée le 14/04/2025 – Convention de téléconsultation avec la pharmacie du Centre** : Approuvée à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance est consultable à la mairie et sur le site de la commune.

Muron, le 15/04/2025

**Le Maire,
Angélique LEROUGE**

